

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

**NOTE D'ORGANISATION
CHALLENGE ALFRED
CONCOURS ENFANTS PÊCHE AU COUP
DE LA LIGUE OUEST 2018**

Samedi 2 juin 2018 à CAMPBON (44)

1. GÉNÉRALITÉS

La ligue Ouest de la Fédération des Clubs de la Défense organise **le Samedi 2 juin 2018, le Challenge annuel enfants de pêche Sportive au Coup** à CAMPBON (44) avec le support de l'ASAG PAYS DE LA LOIRE - section pêche ASAG Saint-Nazaire (44).

2. ORGANISATION TECHNIQUE

- a) **Club Organisateur :**
ASAG PAYS DE LA LOIRE - section pêche ASAG Saint-Nazaire.
- b) **Conseiller technique ligue :**
Gilles HERVOCHON (06 46 66 62 38 - gilles.hervochon@gmail.com)
- c) **Arbitrage :**
Conseiller technique ligue.
- d) **Règlement particulier :**

Cette compétition est ouverte à tous les enfants titulaires d'une licence FCD.

Le concours se fera en un seul secteur à l'américaine (par équipe de deux), disposé sur le plan d'eau (zone porte estuaire) à CAMPBON.

Uniquement en cas de problème majeur, un parcours de remplacement est prévu à proximité.

Seront communiqués sur les sites internet de la section pêche de l'ASAG Saint-Nazaire avant la date de l'épreuve, tous les renseignements utiles pour la pêche (point de situation sur les conditions de pêche).

<http://www.asag-st-nazaire44-peche.fr/>

<https://www.facebook.com/asag.st.nazaire44peche/>

Durée de l'épreuve : 2 X 01h15, sans changement de secteur.

e) Programme :
Samedi 2 juin 2018

14 h 45 : Tirage au sort ;
14 h 55 : Amorçage ;
15 h 00 : Début de pêche ;
16 h 00 : pause goûté ;
16 h 30 : reprise du concours ;
17 h 30 : Fin de pêche, début de pesée ;
A l'issue : Proclamation des résultats et pot de clôture.

f) Points de règlements - Dispositions techniques :

Application de la réglementation de la fédération française de pêche sportive au coup (FFPSC) et des points spécifiques de l'épreuve qui sont les suivants :

- Canne limitée à 8,00 mètres ;
- Amorce et esches fournies par l'ASAG SAINT-NAZAIRE ;
- Prêt de matériel par l'ASAG SAINT-NAZAIRE.

Le classement sera par équipe, au poids.

g) Récompenses :

Des récompenses seront attribuées à chaque pêcheur ainsi qu'aux trois premières équipes.

La remise aura lieu à l'issue de la compétition.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Accueil :

À partir de 12h30 sur le lieu de la compétition.

b) Restauration :

Les collations sont prises en charge pour les titulaires d'une licence FCD par la ligue Ouest FCD et par l'ASAG ST-NAZAIRE pour les non titulaires d'une licence FCD.

c) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

d) Pot de clôture :

Il sera organisé par le club recevant, à l'issue de la proclamation des résultats.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences :

Chaque participant FCD devra être à jour de la licence FCD 2017 / 2018.

b) Engagements :

Les engagements se feront exclusivement via l'espace SYGEMA **avant le 25 mai 2018, délai de rigueur.**

Les clubs utiliseront cette nouvelle application. Pour cela, ils doivent prendre contact avec le secrétariat de leur club.

c) Droits d'inscription :

Pour les jeunes jusqu'à junior, l'engagement est pris en charge par la ligue Ouest au titre des actions pour la pratique sportive.

d) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

e) Assurance :

La licence FCD couvre les risques des licenciés dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club).

f) Compte-rendu :

Le compte rendu de ce concours sera adressé à ligue Ouest par le CTS.

g) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de ce concours et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- Lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- Nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- Promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest
Coordonnateur des activités.

Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest ;
- Membres du comité directeur de la ligue ;
- Présidents des clubs LO/FCD ;
- Conseiller Technique Sportif pêche de la ligue.